

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE

TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ
GRADE DE MASTER

Vu les articles L.613-1 et L.642-1 du Code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 accréditant l'université de technologie de Compiègne à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'université de technologie de Compiègne, spécialité mécanique,
Vu le procès-verbal du jury réuni à Compiègne le 20 mars 2025 attestant que
Monsieur **Abderrahmane LASRI** né le 4 janvier 2000 à Ait Mzal (Maroc)
a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur.

Le titre d'ingénieur diplômé de l'université de technologie de Compiègne, spécialité mécanique,
est délivré, au titre de l'année universitaire 2024/2025, à Monsieur **Abderrahmane LASRI**
à qui est conféré le grade de master.

Fait le 29 septembre 2025
Le titulaire,

La directrice de l'université de technologie de
Compiègne,
Claire ROSSI

La Rectrice de Région Académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'Académie de Lille,
Chancelière des Universités
Sophie BÉJEAN

[Signature]



Enregistré à l'UTC sous le n° 26510

Espace européen de l'enseignement supérieur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Supplément au diplôme d'ingénieur

Spécialité : mécanique

Filière : enseignements propres à la filière « mécatronique, actionneurs, robotisation et systèmes »

Le présent supplément au diplôme suit le modèle élaboré par la commission européenne, le conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. Informations sur le titulaire du diplôme

- 1.1. Nom patronymique : LASRI
- 1.2. Prénom(s) : Abderrahmane
- 1.3. Date de naissance : 4 janvier 2000
- 1.4. Numéro d'identification de l'étudiant : 213443986FC

2. Informations sur le diplôme

- 2.1. Intitulé du diplôme et titre conféré :

Diplôme d'ingénieur de l'université de technologie de Compiègne, spécialité « mécanique » conférant le grade de master - master's degree. Formation d'ingénieur préparée dans le département de ingénierie mécanique.

- 2.2. Principaux domaines d'études ouverts par le diplôme :

Formation de base de l'ingénieur, spécialité « mécanique ».
Matières principales enseignées :

Filière : enseignements propres à la filière « mécatronique, actionneurs, robotisation et systèmes ».
Matières principales enseignées dans la filière :
conversion électromécanique d'énergie ; convertisseurs électroniques ; machines électriques ; actionneurs ; servomoteurs ; robots ; électronique de puissance et de commande ; composants électroniques ; automatique ; système asservi ; lois de commande ; commande d'axe ; contrôleur industriel ; réglages de correcteurs.

- 2.3. Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme :

Université de technologie de Compiègne (UTC). Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Membre du réseau des universités de technologie, membre de la conférence des grandes écoles.

- 2.4. Nom et statut de l'établissement dispensant les cours :

Idem, sauf exception (voir 6.1)

- 2.5. Langue de formation / d'examen :

Français, sauf exception (voir 6.1)

3. Information sur le niveau de qualification

- 3.1. Niveau de qualification :

10 semestres (5 années) d'études supérieures après le baccalauréat, conférant le grade de master (master's degree).

- 3.2. Durée officielle du programme :

La durée totale des études pour l'obtention du diplôme est variable en fonction de l'origine de l'étudiant :

- Pour obtenir 300 crédits ECTS,
- les titulaires d'un baccalauréat disposeront de 10 semestres [4 semestres de premier cycle et 6 semestres de formation d'ingénieur],
- les titulaires d'un BAC+2 ou équivalent (120 crédits) disposeront de 6 semestres,
- les titulaires d'un BAC+4 ou les étudiants intégrant la formation d'ingénieur par la formation continue disposeront de 4 semestres
- les étudiants intégrant la formation d'ingénieur par la validation des acquis de l'expérience (VAE) disposeront d'un nombre de semestres en fonction des acquis validés.

- 3.3. Conditions d'accès :

L'accès est autorisé, après décision d'un jury d'admission, aux étudiants français titulaires d'un baccalauréat scientifique et aux étudiants étrangers titulaires de diplômes équivalents. Ils sont admis en premier cycle. La formation en premier cycle correspond à 120 crédits ECTS.

L'accès est autorisé, après décision d'un jury d'admission, aux étudiants français titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), ou d'un brevet d'études supérieures (BTS), ou d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG), ou d'une licence, et aux étudiants étrangers titulaires de diplômes équivalents ainsi qu'aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles. La formation en second cycle d'ingénieur correspond à 180 crédits ECTS.

L'accès est également autorisé en 2ème année du cycle d'ingénieur (BAC+4) aux étudiants français titulaires d'une maîtrise, et aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme équivalent. La formation s'étend alors sur un cycle de deux années d'études (120 crédits ECTS) conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur.

L'accès est aussi autorisé aux titulaires d'un niveau BAC+2 ou équivalent (Validation des Acquis Professionnels), salariés ou demandeurs d'emploi, ayant un minimum de trois années d'expérience professionnelle. La formation s'effectue sur deux ou trois ans après un cycle préparatoire et décision d'un jury d'admission.

L'accès est enfin autorisé, après décision d'un jury de validation des acquis de l'expérience (VAE), à tout salarié ou demandeur d'emploi justifiant de trois années minimales d'expérience dans une activité en rapport avec le diplôme d'ingénieur suivi. La durée de la formation varie en fonction des acquis validés.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

- 4.1. Organisation des études :

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 à 20 semaines de travail. Inscription à 6 ou 7 unités de valeur par semestre, avec une moyenne de 120 heures de travail (travail encadré et personnel) par unité de valeur « connaissances scientifiques » ou « techniques et méthodes », et une moyenne de 80 heures de travail (travail encadré et personnel) par unité de valeur dans la catégorie « technologie et sciences de l'homme ».

3 périodes de stages :

- un stage technique d'un mois au niveau bac+1 en milieu industriel. Ce stage a pour objectif de donner à l'étudiant une première expérience professionnelle et de développer l'aptitude à communiquer,
- un stage industriel d'un semestre au niveau bac+4 : l'étudiant assure une fonction d'assistant ingénieur. Ce stage lui permet de mettre en oeuvre ses connaissances et de développer sa capacité à participer aux activités d'une équipe,
- un projet de fin d'études d'un semestre au niveau bac+5 : l'étudiant assure une fonction d'ingénieur débutant. Ce stage lui permet de mettre en oeuvre ses capacités d'adaptation et d'initiative pour mener à terme le projet qui lui est confié.

- 4.2. Exigences du programme :

Les enseignements à l'UTC sont structurés d'une façon modulaire en semestres et par unités de valeur. Le choix de ces dernières est laissé, dans une certaine mesure et à l'intérieur de profils pédagogiques pré-définis, à l'initiative des étudiants qui deviennent ainsi les acteurs de leur formation.

3 catégories regroupent l'ensemble des unités de valeur :

- connaissances scientifiques (CS)
 - techniques et méthodes (TM)
 - technologie et sciences de l'homme (TSH)
- auxquelles il convient d'ajouter les stages (SP).

- a) Objectifs :

Le diplôme d'ingénieur sanctionne les études d'ingénieur à l'UTC. Afin d'obtenir ce diplôme, l'étudiant doit valider :

- 2 périodes de travail à caractère professionnel, équivalents à 60 crédits.

- 240 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation pour les étudiants entrant après le baccalauréat, soit
 - 48 crédits dans la catégorie « connaissances scientifiques » du tronc commun,
 - 24 crédits dans la catégorie « techniques et méthodes » du tronc commun,
 - 6 crédits dans la catégorie « projet, stage » du tronc commun,
 - 84 crédits pour l'ensemble des catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes » de branche et de filière dont au moins 30 crédits dans chacune des deux catégories et dont au moins 60 crédits pour l'ensemble de ces catégories de branche.
 - 52 crédits pour la catégorie « technologie et sciences de l'homme ».

- 120 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation pour les étudiants admis directement en branche, soit
 - 84 crédits pour l'ensemble des catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes » de branche et de filière dont au moins 30 crédits dans chacune des deux catégories et dont au moins 60 pour l'ensemble de ces catégories de branche,
 - 28 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

b) Crédits ECTS :

UV « connaissances scientifiques »	6 ECTS
UV « techniques et méthodes »	6 ou 5 ECTS
UV « technologie et sciences de l'homme »	4 ECTS
Stages techniques	6 ECTS
Stages professionnels de longue durée	30 ECTS

c) Compétences acquises :

A l'obtention du diplôme d'ingénieur en mécanique (enseignements propres à la filière « mécatronique, actionneurs, robotisation et systèmes »), les étudiants ont acquis :

L'ingénieur en mécanique reçoit une formation généraliste basée sur un enseignement scientifique et technologique de haut niveau. Ses compétences sont aussi en rapport avec l'une des 8 filières choisies.

Les exemples types de fonctions occupées sont :

Ingénieur d'étude et développement en vibro-acoustique industrielles
Ingénieur industrialisation, études et développement
Ingénieur automatismes
Ingénieur Contrôle Commande, robotisation et systèmes
Ingénieur en conception et développement de produits industriels
Ingénieur responsable qualité
Ingénieur de projets innovants

4.3. Précisions sur le programme et sur les notes / points de crédits obtenus :

La liste des unités de valeur suivies par le (la) titulaire du diplôme sont décrites dans le guide des UV publié chaque année et distribué à chaque étudiant. La liste des unités de valeur et les résultats obtenus par le (la) titulaire du diplôme figurent sur la notification des résultats qui lui a été fournie.

Le titulaire du diplôme a obtenu le niveau de langue B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du conseil de l'Europe par la validation à l'UTC d'une unité de valeur de langue étrangère. Ce niveau est certifié par l'obtention d'un score minimal de 785 au « listening et reading test » du TOEIC, ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2, et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. De plus, l'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une deuxième langue sont vivement conseillées.

4.4. Système de notation et si possible, informations concernant la répartition des notes :

Les modalités de contrôle des connaissances de chaque unité de valeur sont arrêtées par le président du comité de direction au plus tard un mois après le début de chaque semestre, sur proposition du responsable de l'unité de valeur. Toute unité de valeur est attribuée par décision d'un jury dont les membres sont choisis parmi les enseignants participant à l'UV. Il est présidé par le responsable de l'UV.

L'évaluation définitive tient compte de tout ou partie des cinq moyens de contrôle suivants :

- contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.,
- examens intermédiaires écrits ou oraux,
- examen final,
- exposé oral,
- rapport écrit.

A la fin de chaque semestre, un jury d'unité de valeur décide de l'attribution ou non de l'unité de valeur. La validation de

l'unité de valeur est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS :

- A = excellent (résultat remarquable),
- B = très bien (résultat supérieur à la moyenne),
- C = bien (travail généralement bon, malgré quelques insuffisances),
- D = satisfaisant (travail honnête, mais comportant des lacunes),
- E = passable (le résultat satisfait aux critères minimaux).

La non attribution de l'unité de valeur est décidée avec l'une des mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :

- FX = insuffisant (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'unité de valeur),
- F = insuffisant (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).

Le stage et le projet de fin d'études sont évalués par des enseignants et des membres de la profession et donnent lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale. La répartition observée des notes obtenues à l'UTC suit globalement les indications du guide ECTS.

4.5. Classification générale du diplômé :

Non applicable.

5. Information sur la fonction de qualification

5.1. Accès à un niveau d'études supérieur :

Accès aux formations aux métiers de la recherche et de l'enseignement : doctorats, agrégations, etc.
Accès à des formations complémentaires : mastères spécialisés.

5.2. Statut professionnel :

En France, le titre d'ingénieur diplômé fait l'objet d'une accréditation par le ministère chargé de l'enseignement supérieur après un avis ou une décision de la commission des titres de l'ingénieur (CTI).

5.3. Label européen :

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master est attribué à l'UTC par la CTI.



6. Informations complémentaires

6.1. Informations complémentaires :

a) Semestre d'études à l'étranger :

Les étudiants ont la possibilité de faire un ou deux semestres d'études à l'étranger avec pleine reconnaissance académique de leurs crédits d'études. Au cours de leur cursus à l'UTC, les étudiants sont très fortement incités à réaliser leur stage en entreprise ou leur projet de fin d'études à l'étranger (cf parcours personnel). Les étudiants peuvent également obtenir un double diplôme avec un établissement étranger avec lequel l'UTC a établi une convention. Les étudiants candidats au double diplôme sont sélectionnés. Leur cursus doit obligatoirement comporter deux semestres de cours dans l'institution partenaire et ils doivent accomplir leur stage ou leur projet dans le pays de l'université concernée.

b) Mineur / Label / Parcours :

Les étudiants ont également la possibilité de suivre un mineur, un label ou un parcours (ensemble cohérent d'unités de valeur) permettant d'acquérir une spécialité supplémentaire. Le mineur, label ou parcours est sanctionné par la délivrance d'un diplôme d'université.

c) Parcours personnel hors UTC :

Durant son cursus à l'UTC, Abderrahmane LASRI a effectué le(s) stage(s) ou séjour(s) suivant(s) :

Semestre	Établissement (Université / Entreprise)	Ville	Pays
Stages en entreprise			
Printemps 2024	Defta Essomes	Essômes-sur-Marne	France
Stage Ingénieur Automaticien Roboticien (I/R)			

Diplôme obtenu à l'issue de ce parcours : Ingénieur diplômé de l'université de technologie de Compiègne, spécialité mécanique, enregistré sous le numéro 26510 en date du 20 mars 2025.

